

PROCES-VERBAL SEANCE DU 22 DECEMBRE 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE

Le **vingt-deux décembre à 18 heures 30,**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire.**

Date de la convocation : 15 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Luc BLANC-SIMON - Angéline SOURIGUES - Serge DUPOUY - Gilles LAPORTE - François GASQUE - Sylvie MAILHO - Jean-Jacques LESBATS - Jean FORNIER de LACHAUX - Patrice BAROCHE - Muriel BERNEDE - Claire GUILLAUME - Marjorie SERRES - Jean-Christophe ELINEAU - Sylvie LASSALLE -

ABSENTS EXCUSES : Jacques LAFITTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Angéline SOURIGUES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Présentation aménagement 2015/2029 de la forêt communale soumise au régime forestier.
- Achat de foncier.
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire fait donner lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

PRESENTATION AMENAGEMENT 2015/2029 DE LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale de Brocas d'une contenance de 913 ha 92 a 08 ca, établi par l'Office National des Forêts pour la période 2015 à 2029, en vertu des dispositions des articles L.212-1 du Codes Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur l'état de la forêt ;
- une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de sa gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable poursuivis ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles ;
- une partie économique, qui comprend le bilan financier prévisionnel des programmes d'actions envisagés.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **donne un avis favorable au projet d'aménagement proposé** et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L.122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du Code Forestier.

ACHAT DE FONCIER

En vue de l'acquisition de foncier, propriété actuelle de l'Indivision Mondiet, sise à Brocas lieudit Poumès (parcelles cadastrales B 577, B 578, B 579, B 580, B 431, B 432, B 433, B 1704 partie), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de modifier les modalités de paiement envisagées en 2013, avec les propriétaires.

Pour rappel, la Commune de Brocas et l'Indivision Mondiet ont convenu d'un prix au mètre carré de 10 € (dix euros) pour une surface

d'environ 45 000 m² soit un montant total de la transaction de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) qu'il conviendra d'ajuster suite à l'intervention du géomètre désigné par les deux parties soit le cabinet Bémogé (SCP Beaumont - Dupuy - Gaüzère - Pontet) de Mont-de-Marsan.

Plutôt qu'un paiement en trois fois, réparti sur trois années, comme décidé en Conseil Municipal dans sa séance du 7 octobre 2013, Monsieur le Maire propose à l'assemblée un paiement pour la totalité de la somme, dès l'acquisition.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acheter à l'indivision Mondiet environ 45 000 m² de terrain destinés à la réalisation d'un futur lotissement communal, à raison de 10 € (dix euros le m²) ;
- **DESIGNE** le cabinet de géomètres Bémogé - SCP Beaumont - Dupuy - Gaüzère - Pontet pour la réalisation du document d'arpentage pour la parcelle B 1704 partie, ainsi que le bornage définitif et **AUTORISE** pour ce faire Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec ledit cabinet.
- **DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs de négociation avec l'Indivision Mondiet et les organismes bancaires et **AUTORISE** à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition dont les actes notariés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Fornier de Lachaux rappelle que concernant la forêt communale 4 hectares de forêt seront bientôt à dépresser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Suivent les signatures

Jean-Luc BLANC-SIMON

Angéline SOURIGUES

Serge DUPOUY

Gilles LAPORTE

François GASQUE

Sylvie MAILHO

Jean-Jacques LESBATS

Jean FORNIER de LACHAUX
BAROCHE

Patrice

Muriel BERNEDE

Claire GUILLAUME
SERRES

Marjorie

Jean-Christophe ELINEAU

Sylvie LASSALLE

